
**Troisième Conférence des États parties chargée
de l'examen de la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

11 décembre 2006

Français

Original: anglais

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 10 novembre 2006, à 15 heures

Président: M. Rivasseau..... (France)

Sommaire

Progrès des travaux des commissions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la Conférence.

La séance est ouverte à 15 h 40.

Progrès des travaux des commissions

1. **M. Markotić** (Président de la Commission de vérification des pouvoirs) dit que la Commission des pouvoirs a, à sa première réunion, examiné les pouvoirs reçus à ce jour. Il prie instamment tous les États parties qui ne l'ont pas encore fait de soumettre leurs pouvoirs au Secrétaire général de la Conférence au plus tard dans le courant de l'après-midi du 15 novembre, afin de laisser suffisamment de temps à la Commission pour se réunir à nouveau et soumettre son rapport final à la dernière réunion de la Conférence.
2. **M. Prasad** (Président du Comité de rédaction) dit que le Comité de rédaction a tenu sa première réunion et que lui-même a demandé qu'une autre réunion soit programmée pour permettre l'adoption officielle du rapport de procédure concernant le projet de déclaration établi à l'occasion de l'entrée en vigueur du Protocole annexé à la Convention sur certaines armes classiques, relatif aux restes explosifs de guerre (Protocole V) (CCW/CONF.III/7/Add.6), quatre modifications rédactionnelles mineures ayant été apportées à la version anglaise du texte.
3. **M. da Rocha Paranhos** (Président de la deuxième grande Commission) dit que la deuxième grande Commission s'est réunie trois fois, et qu'une autre réunion était prévue à la suite de la présente séance plénière. La transmission au Comité de rédaction du projet de déclaration établi à l'occasion de l'entrée en vigueur du Protocole V a été approuvée. De plus, sous la coordination officieuse du Président de la première grande Commission, dont l'incalculable contribution a été appréciée, une proposition visant à ajouter un paragraphe supplémentaire au préambule de la Déclaration finale de la Conférence a été examinée. Les recommandations du rapport McCormack ont également été examinées, et M. da Rocha Paranhos espère que le Président de la première grande Commission présentera en détail à la Conférence plénière le contenu des discussions consacrées à la question des restes explosifs de guerre. S'agissant de la question des mines autres que les mines antipersonnel, Il espère que les propositions soumises récemment – dont une contribution importante de la Fédération de Russie – seront examinées. S'il est évident qu'il ne sera pas possible d'achever un nouveau protocole avant la fin de la troisième Conférence, il ressort des consultations que tous les pays sont déterminés à progresser sur cette question.
4. **M. Borisovas** (Président de la première grande Commission) dit que la première grande Commission a achevé ses travaux concernant un programme de parrainage dans le contexte de la Convention, et qu'un projet de décision (CCW/CONF.III/7/Add.8), ainsi que des propositions de modification, ont été transmis au Comité de rédaction. Le plan d'action visant à promouvoir l'universalisation de la Convention est toujours à l'étude, même si M. Borisovas s'attend à ce que le document soit achevé lors d'une future réunion, une fois qu'il y aura consensus sur l'action 7. S'agissant de la question du respect des dispositions, les travaux se poursuivent sous la conduite du Président de la Conférence, avec la soumission de nouvelles propositions, et des efforts sont en cours pour améliorer la formulation du texte. Sur la question des systèmes à laser, les échanges d'information officieux se poursuivent, et la Commission envisage d'examiner les questions de procédures et de suivi au cours de ses prochaines réunions, de même que toutes autres questions inscrites à son ordre du jour.
5. **Le Président** souhaite présenter l'idée que le Bureau se fait de la situation eu égard aux principales questions encore en débat. Il a noté qu'un certain nombre de pays, qui avaient émis des réserves concernant le projet de décision relatif au respect des dispositions, avaient indiqué qu'ils accepteraient le texte en l'état, étant entendu que les travaux devraient se poursuivre pour parvenir à un consensus sur la question des restes explosifs de guerre. Le Président dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission approuve le projet de décision.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **Le Président**, s'exprimant à propos de la question des mines autres que les mines antipersonnel, dit que beaucoup de délégations ont présenté soit des projets de protocoles en la matière, soit des documents de position concernant les diverses propositions. Si cet état de fait indique que toutes les délégations sont entrées en négociation, le Président souligne toutefois qu'il n'est actuellement pas en mesure de rendre compte de progrès sur la question. En attendant, la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel poursuivra ses travaux.

8. **M. Malov** (Fédération de Russie), tout en se félicitant de l'utilité des consultations sérieuses et approfondies en cours sur cette question, estime qu'il est inapproprié de parler de négociation alors qu'aucun mandat juridique n'a été établi à cet effet.

9. **M. Kovar** (États-Unis) ne partage pas le point de vue de la Fédération de Russie, considérant que les discussions engagées depuis cinq ans ont valeur de négociations, un accord étant recherché sur l'adoption de recommandations à soumettre à la Conférence d'examen en vue d'adopter un protocole. Qui plus est, les États parties et le Groupe d'experts gouvernementaux n'ont nullement besoin d'un mandat pour engager des travaux.

10. **Le Président** prend note des deux observations, qui illustrent les difficultés de la Conférence sur la question considérée.

La séance est levée à 16 heures.